



PROCES-VERBAL
DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES
SEANCE DU VENDREDI 17 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le Comité de la Caisse des écoles, dûment convoqué par Madame la Présidente le 03 avril 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Siham HARROUSSI, Vice-Présidente de la Caisse des écoles.

PRÉSENTS ET REPRESENTES

Madame Siham HARROUSSI, Vice-Présidente
Madame Cécile BRÉON, Adjointe au Maire
Monsieur François EPINAT, Adjoint au Maire
Madame Delphine BASILLE-DUPREY, Conseillère Municipale
Madame Blanche DUPRAZ, Conseillère Municipale
Monsieur Gabriel DURAND, Conseiller Municipal
Monsieur Arnaud MASSONNIE, Conseiller Municipal
Monsieur Bertrand PITAVY, Conseiller Municipal
Monsieur Jean-Philippe POLITZER, Conseiller Municipal
Madame Claire SERVIAN, Conseillère Municipale
Monsieur Régis TOURNE, Conseiller Municipal
Madame Monique VERMANT, Membre Elu
Monsieur Emmanuel GOURBESVILLE, Membre Elu
Madame Delphine GRETILLAT, Membre Elu
Madame Pauline VIRENQUE, Membre Elu
Madame Pascale TRAN, Membre Elu
Madame Julie MONSERRATE, Membre Elu

EXCUSÉS :

Madame Charlotte LIBERT, Présidente
Monsieur Luc-Henry DOMINGUEZ, Inspecteur de l'Education Nationale
Madame Estelle GAMEIRO RAMAGE, Membre Elu
Monsieur Robin LOUVIGNE, Membre Elu
Monsieur Jason DAURY, Membre Elu
Madame Anne-Claire BARRIERE, Membre Elu
Madame Aurélie MARCHAL, Membre Elu

La séance est ouverte à 08 heures 30.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 09 AVRIL 2026

Le procès-verbal de la séance du 09 avril 2026 ne faisant l'objet d'aucune remarque, est approuvé à l'unanimité des voix.

2. ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Madame la Vice-présidente indique que le règlement budgétaire et financier doit être adopté par le Comité avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée délibérante.

Le document énonce les règles de gestion budgétaire et comptable applicables à la Caisse des écoles de Vincennes pour la préparation et l'exécution du budget.

Il indique les procédures appliquées par l'Etablissement. Il a vocation à décrire un référentiel commun et une culture de gestion que les services de la Caisse des écoles se sont appropriés.

Le règlement budgétaire et financier est approuvé à l'unanimité.

3. REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

Madame la Vice-présidente rappelle que le code général des Collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire de l'exercice écoulé sont repris et affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte financier unique, l'Assemblée peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte financier unique, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise est justifiée par une attestation du résultat prévisionnel signée par le comptable public, accompagnée d'un extrait du compte financier unique reprenant le tableau d'exécution budgétaire ainsi que de l'état des restes à réaliser en investissement au 31 décembre (ces documents sont annexés à la délibération). Au vu de ces documents, les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation peuvent être inscrits par anticipation au budget primitif de la collectivité.

Toutefois, si le compte financier unique venait à faire apparaître une différence entre les montants reportés par anticipation, le Comité devrait procéder à la régularisation des écritures et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le compte financier unique et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2026.

L'affectation du résultat anticipée n'est que prévisionnelle, elle ne peut pas être suivie de réalisation avant l'approbation du compte financier unique.

Arrivée de Madame Dupraz

Le résultat prévisionnel de fonctionnement révèle un excédent de 353 437,90 € et un résultat prévisionnel d'investissement de 136 931,13 €.

Les administrateurs approuvent la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025 à la majorité. (1 abstention : Madame Dupraz)

4. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Madame la Vice-présidente présente les grandes lignes du budget 2026.

Madame la Vice-présidente indique qu'il s'agit d'un budget qui s'inscrit dans la continuité de ce qui a été fait jusqu'à présent en termes de répartition des dépenses et des recettes prévues.

Madame la Vice-présidente ajoute que le total des recettes prévues en 2026, en augmentation de 2,7 % par rapport à 2025, atteint 13 658 055 €, en tenant compte des reports en dépenses et de la reprise anticipée des résultats en recettes.

Les dépenses de fonctionnement restent relativement stables.

La participation de la Ville reste également stable à 5 051 514 €.

N'appelant pas de remarques, le budget primitif 2026 est adopté à la majorité (1 abstention : Madame Dupraz)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 08 h 42.

La Secrétaire générale,



Monique VERMANT

La Présidente,



Charlotte LIBERT

